

Arbres en ville : décors ou utilités ?

D'abord conçu principalement comme un élément agrémentant le paysage urbain, le changement climatique oblige à prendre en compte que l'arbre rend aussi des services précieux.

La ville est parcourue par des rues, des boulevards et des avenues. Elle est aérée, agrémentée d'espaces publics tels des places, parcs et jardins, squares¹. Une partie de l'espace public est mise à disposition des usagers, généralement sous conditions : concession d'occupation commerciale et, essentiellement, places de stationnement automobile (voiture individuelle, livraisons).

L'arbre et la ville

L'arbre est, ou n'est pas, partie de ces éléments.

L'arbre est ce qui distingue la rue et l'avenue, celle-ci généralement bordée d'arbres. Le boulevard accentue les caractéristiques de l'avenue en y ajoutant la notion de promenade piétonne.

Si les places peuvent être plutôt entièrement minéralisées ainsi que le montrent les plus célèbres (place Saint-Marc, place Stanislas, place du Capitole, etc.), parcs et jardins et, le plus souvent, les squares, lieux de détente et de loisirs, sont arborés.

L'arbre en ville a un coût ...

La plantation et son renouvellement plus fréquent que dans la nature du fait des conditions.

L'entretien : soins, élagage, ramassage des feuilles tombées sur trottoir et chaussée.

... et des inconvénients :

Parmi lesquels, le bruit (les appareils utilisés pour l'entretien), la sécurité (feuilles rendant trottoirs et chaussées glissants), et parfois, la vue masquée, l'emprise sur le trottoir au détriment des piétons, etc.

Des mesures sont possibles et mises en place en fonction des objectifs et moyens. On peut ainsi agir sur la fréquence des ramassages de feuilles, décaler les périodes de travail, utiliser des appareils moins bruyants, etc.

L'arbre et l'utilisateur

Mais cette orientation vers la réduction, du coût comme des inconvénients, laisse cours à des contestations sur le bien fondé de la place des arbres en ville.

¹ et parfois, des « délaissés »

Combien d'avenues ne comportent d'arbres que sur une partie de leur linéaire ? Ils devaient être payés par le riverain.

Combien de commerçants voudraient abattre les arbres devant leur vitrine qu'ils accusent de cacher ?

Combien de riverains se plaignent « des impôts » à payer pour l'entretien ainsi que du dérangement de leur quiétude ?

Combien, commerçants et riverains, préféreraient une place de stationnement plutôt qu'un arbre ?

Or, même si leurs arguments peuvent être atténués voire renversés, l'évolution de l'environnement général ouvre le champ à de nouvelles visions et exigences.

Arrêtons-nous seulement sur la relation arbre/stationnement.

Pour le riverain, c'est le désir de disposer d'une place à proximité de chez lui, pour le chaland, c'est stationner au plus près de sa destination et pour le commerçant, c'est avoir une place libre à disposition de l'automobiliste de passage cédant à un achat impulsif.

L'ambition de la proximité est un rêve face à la réalité : même les emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite ne leur permettent pas de bénéficier de cet avantage, à l'exception de trouver plus ou moins facilement une place où garer leur véhicule.

Quant au commerçant, d'une part, à hauteur de conducteur, ce ne sont pas les frondaisons des arbres qui cachent leur vitrine, mais les voitures en stationnement et d'autre part, leur clientèle, ce sont les piétons, et le mode de stationnement des piétons, ce sont les bancs.

L'arbre et le citoyen

Le changement climatique, que la visibilité de ses manifestations rend désormais indéniable à tous, change les termes du débat : l'agrément n'est plus seulement esthétique, il devient vital. Face aux canicules certaines et aux inondations probables, l'arbre apparaît alors comme le principal élément de lutte contre les puits de chaleur et un facteur de ralentissement des eaux de ruissellement et de débordement.

Les études montrent une diminution de -2° à -5° de température entre un trottoir plus ou moins arboré et la chaussée. Les usagers de la place du Chelles nouveau, à Chelles, assis sous une double rangée de mûriers et tilleuls le confirment empiriquement.

A cette aune, la suppression d'arbres sans compensation pour créer des places de parking, ou la réclamation visant à supprimer une rangée d'arbres de l'avenue Foch, en centre ville, sont inadaptées aux conditions d'un futur qui montre déjà ses dangers.

Les vraies questions devront porter sur la variété des arbres, la capacité de leur emplacement à recueillir les eaux et les aménagements utiles pour que les piétons et les riverains bénéficient de la fraîcheur et de l'apaisement qu'ils apportent.

Dès lors, l'analyse des coûts est également à réorienter

Par exemple, les opérations d'élagage en plein été sont à questionner. Sans doute, en avançant une opération qui serait plus saine en d'automne ou début de printemps et en lissant ainsi la

charge des entreprises, on permet un meilleur prix. Aussi, en supprimant et ramassant une partie du feuillage, c'est autant à ne pas traiter par les employés de la ville.

Reste, dans certaines rues trop étroites, la question des bus qui frottent les feuilles. Mais on peut discuter de l'opportunité de leur gabarit par rapport au trafic.

Les photos suivantes montrent la réduction de l'ombre portée par l'élagage précoce sur l'avenue du général Leclerc.



Quant à l'agrément, un rapide coup d'œil sur les aménagements des pieds d'arbre montre un potentiel intéressant.



-O-O-O-O-